

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JUILLET 2022

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences :	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0238-2022

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0239-2022

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil :

4.1.1. Séance régulière du 20 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

Mme Guylaine Beaulieu quitte la séance du conseil à 19 h 41.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
20-06-2022	Sylvain Dessureault	Conseil	Demande d'un comité consultatif riverains
21-06-2022	Municipalité de Sainte-Béatrix	Maire	Remerciements
22-06-2022	Dominique Lefebvre	Conseil	Demande d'autorisation Endurocross 2022
22-06-2022	TROCL	Maire	Demande de soutien financier
04-07-2022	Michel Lacombe	Municipalité	Vitesse et poussière chemin Matawin.
05-07-2022	MDJ du Nord	Conseil	Pont payant 2023
07-07-2022	Club de motoneige Saint-Michel-des-Saints	Municipalité	Demande d'autorisation d'événement

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0240-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	336 015.85 \$
5.1.2. Salaires	134 210.43 \$
5.1.3. Paiements automatisés	732 005.27 \$
5.1.4. Comptes à payer	225 557.31 \$

Représentés par les chèques #21686 à #21764, ainsi que par les dépôts directs #1448 à #1519.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période juin et juillet 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21686	9407-9555 Québec inc.	1,322.21 \$
21687	Compass Minerals Canada	3,598.47 \$
21689	Dépanneur Prud'Homme Enr.(Essence)	1,861.69 \$
21690	Hydro-Québec	9,418.57 \$
21691	Lasalle Véronique (golf)	535.00 \$
21692	Pompe Villemaire inc.	21,010.53 \$
21693	Postes Canada	504.86 \$



21694	Purolator inc.	264.81 \$
21695	Télus Mobilité	1,046.11 \$
21696	Vaillancourt Mélodie (remb. Camping)	158.11 \$
21697	Wex Canada Ltée	16,712.17 \$
21698	Bellerose Steven	125.00 \$
21699	Petite Caisse	347.15 \$
21700	Beaulieu Jean	220.83 \$
21701	Bolduc Léa-Corinne	106.00 \$
21702	Cloutier André	265.00 \$
21703	Decelle Francois	265.00 \$
21704	Delorme Billy	265.00 \$
21705	Dufresne Manon (remb. Camping)	66.76 \$
21706	Fonds des pensions alimentaires	535.16 \$
21707	Hydro-Québec	1,226.97 \$
21708	Labrecque André	265.00 \$
21709	Purolator inc.	22.44 \$
21710	Receveur Général du Canada	50.00 \$
21711	ADMQ – zone 4	400.00 \$
21712	Hydro-Québec	2,057.32 \$
21713	Joliette Sécurité	1,233.67 \$
21714	Postes Canada	238.10 \$
21715	Ville de Saint-Charles-Borromée	115.64 \$
21716	Wex Canada Ltée	12,890.07 \$

TOTAL: **77,127.64 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1448	Atelier Au Cœur du Bois	3,170.90 \$
1449	Buanderie St-Michel	120.74 \$
1450	Chambre de commerce H-M.	31,133.30 \$
1451	Dunton Rainville senc	5,902.44 \$
1452	Gouin Réjean	152.90 \$
1453	Groupe BEI	4,754.51 \$
1454	Hétu Jocelyn	325.58 \$
1455	MRC de Matawinie	11.10 \$
1456	Auberge du Lac-Taureau	1,000.00 \$
1457	Baril Daniel	265.00 \$
1458	Beauregard Josée	106.00 \$
1459	Beaulieu Yannick	176.67 \$
1460	Bellerose Steven	265.00 \$
1461	Ferland Simon	265.00 \$
1462	Ferland Colette	53.00 \$
1463	Gouger Jean-Francois	220.83 \$
1464	Joyal Philippe	265.00 \$
1465	Lavallière André	265.00 \$
1466	Lee Brian James	132.50 \$
1467	Loyer Eric	265.00 \$
1468	Moreau Marie-Eve	106.00 \$
1469	Municipalité Saint-Zénon	1,516.07 \$
1470	Sarrazin Steven	265.00 \$
1471	Turenne Éric	265.00 \$
1472	GDG Environnement Ltée	116,507.47 \$

TOTAL: **167,510.01 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-06	Humania	14,694.05 \$
2022-06	Revenu Québec (D.A.S.)	29,234.95 \$
2022-06	Revenu Canada (D.A.S.)	19,047.57 \$
2022-06	Revenu Québec (D.A.S.)	28,401.63 \$

TOTAL : **91,378.20 \$**

Salaires	134,210.43 \$
Frais de Banque	181.13 \$
Régime de retraite	14,306.96 \$
Remboursement int./pr	494,447.89 \$
Accéo transphère	63.29 \$
Int. Prêt/1	\$
S.Q.	223,006.00

TOTAL : **866,215.70 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 JUILLET 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21717	Aménagement Bio-Forestier Rivest	1,954.58 \$
21718	Bellerose Carl	766.68 \$
21719	Messer Canada inc.	360.85 \$
21720	Broderie Axe Cible	86.20 \$
21721	Cauca	517.39 \$
21722	Centre Aspirateur Lanaudière	275.94 \$
21724	Certilab	2,760.35 \$
21725	Compagnie de Création le Gros Orteil	1,707.38 \$
21726	Daniel Brodeur A.G.	2,299.50 \$
21727	DRL – Beaudoin	1,828.10 \$
21728	Dubeau Francois	63.30 \$
21729	Educazoo	724.34 \$
21730	Fonds d'information sur le Territoire	270.00 \$
21731	Garage Gervais inc.	563.36 \$
21732	Garage Tellier & Fils	1,816.31 \$
21733	Garage Mécapro	374.17 \$
21734	Gilles Boisvert Enr.	91.97 \$
21735	Gosselin Miguel	585.00 \$
21736	Hach	882.47 \$
21737	Hommes des Bois inc.	1,437.19 \$
21738	ITM Instruments inc.	354.93 \$
21739	Joliette Ford Lincoln	152.23 \$
21740	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	310.44 \$
21741	Les Services EXP inc.	4,146.23 \$
21742	Les Trophées J.L.M. inc.	289.74 \$

21743	Location de Motoneiges	183.96 \$
21744	Location d'outils MGM inc.	112.11 \$
21745	Location Multi-Equipements inc.	4,481.64 \$
21746	Mario Transmission inc.	4,776.30 \$
21747	Mécanique E.G.L. et Fille inc.	1,497.65 \$
21748	Mini-Entrepôts	413.91 \$
21749	Plomberie Beaudry inc.	114.98 \$
21750	Provigo St-Michel-des-Saints	183.09 \$
21751	Strongco inc.	2,546.73 \$
21752	Techno Diésel inc.	1,024.29 \$
21753	Transport Yves Galarneau	17.25 \$
21754	Vortex Aquatic Structures International	538.09 \$
21755	Wolseley Canada inc.	1,499.34 \$
21756	Albert Julie	11.07 \$
21757	Baribeau Jennifer	23.74 \$
21758	Brant	4190.63 \$
21759	Decelle François	115.63 \$
21760	Deslauriers Martine	153.50 \$
21761	Desrosiers Éric	71.20 \$
21762	Fleuriste St-Michel-des-Saints	172.46 \$
21763	Transport Jocelyn Bazinet Inc.	264.44 \$
21764	Veolia Canada	218.43 \$

TOTAL : **47,229.09 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1473	Beauséjour Dominique	45.15 \$
1474	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	7,889.58 \$
1475	BLR Motorisé inc.	456.00 \$
1476	Boivin & Gauvin inc.	581.96 \$
1477	Chambre de Commerce	129.66 \$
1478	Chemaction	3,242.30 \$
1479	CRSBP – Mauricie	63.89 \$
1480	DCA – Comptable Agrée inc.	2,644.43 \$
1481	EBI Envirotech inc.	1,598.15 \$
1482	EBI Environnement	35,333.50 \$
1483	Excavation Bellerose inc.	178.21 \$
1484	Garage Villemaire & Fils inc.	5,211.71 \$
1485	GBI Expert-conseils inc.	1,543.55 \$
1486	Georges-H. Durand Ltée	577.11 \$
1487	Groupe BEI	8,420.93 \$
1488	Harnois Energies inc.	516.80 \$
1489	L'Ass. Des pompiers	576.00 \$
1490	L'Atelier Urbain	2,352.68 \$
1491	Le Papetier	368.37 \$
1492	Les Entreprises B. Champagne	2,523.70 \$
1493	Les Spécialistes AVA inc.	1,545.87 \$
1494	Loisir et Sport Lanaudière	241.45 \$
1495	Maxi-Metal inc.	1,022.94 \$
1496	M.R.C. de Matawinie	25,401.77 \$

1497	Parro Info Développement inc.	5,529.13 \$
1498	Pièces d'Auto Joliette inc.	2,247.57 \$
1499	Produits Sany inc.	285.82 \$
1500	Radiotel inc.	1,941.65 \$
1501	R. Bélanger et Fils	592.53 \$
1502	Refuge la 2 ^e Chance	593.91 \$
1503	Rona de la Haute Matawinie	4,035.84 \$
1504	SCFP Section locale 5261	2,213.26 \$
1505	Simpliciti International	361.55 \$
1506	Stelem Div. D'Emco Corp.	1,709.22 \$
1507	Sylvio Champoux & Fils inc.	49,625.31 \$
1508	Therrien Jean-Guy	10.80 \$
1509	Trak Maps	215.59 \$
1510	9455-8624 Québec	2,086.69 \$
1511	Beaugard Josée	60.00 \$
1512	Béton Brunet	264.44 \$
1513	Boivin & Gauvin	496.16 \$
1514	Buanderie St-Michel	164.73 \$
1515	DeLaplante Michel	334.22 \$
1516	Félix Sécurité Inc.	2,752.78 \$
1517	Ferland Simon	36.90 \$
1518	Joyal Philippe	23.46 \$
1519	St-Georges Marie-Eve	168.95 \$

TOTAL : **178,328.22 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **225,557.31 \$**

5.2. Brigadier scolaire – Contrat

0241-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver le contrat de brigadier scolaire à Jocelyn Héту pour 43 semaines par année, aux heures prévues par le centre de services scolaire des Samares (École primaire St-Jean-Baptiste), au montant annuel de 7 859 \$ (aucune taxe applicable) et pour une durée de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Brandt – Facture #18 8717733

0242-2022

ATTENDU QUE l'unité #14 (rétro caveuse) a besoin d'une réparation nécessitant l'intervention de l'entreprise Brandt.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de payer la facture numéro 18 8717733 au montant de 4 800 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Groupe BEI – Soumission

0243-2022

ATTENDU QU'au camping municipal, cinq panneaux électriques sont dans un état de détérioration avancé ;

ATTENDU QUE les cinq panneaux doivent être relocalisés sur de nouveaux poteaux.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la soumission de Groupe BEI au coût de 5 635 \$ plus taxes (n'incluant pas la location d'une plate-forme élévatrice, si besoin est), pour la réalisation des travaux suivants :

- Débranchement des câbles sous terrains des panneaux électriques ;
- Relocalisation des panneaux électriques sur les nouveaux poteaux ;
- Déplacer les mâts de branchement sur les nouveaux poteaux ;
- Rebrancher tous les câbles.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Englobe Corp – Adjudication

0244-2022

ATTENDU QU'un appel d'offre public sur SEAO a été annoncé par la firme GBI Experts-conseils pour le contrôle qualitatif du chantier pour le projet de réfection du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord ;

ATTENDU QUE deux entreprises ayant soumissionnés sont ;

Soumissionnaires	Montants
Englobe Corp	101 869,69 \$
Les services EXP Inc.	131 841,83 \$

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de mandater Englobe Corp, au montant de 101 869,69 \$ taxes incluses, pour les travaux énumérés dans l'appel d'offre de GBI au numéro de dossier : J9888-05.

Adopté à l'unanimité.

5.6. Atelier Urbain – Formation

0245-2022

ATTENDU QUE les membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU), ainsi que les officiers municipaux ont soulevé l'intérêt d'offrir une formation sur le patrimoine architectural bâti aux inspectrices en bâtiment et aux membres du CCU, en collaboration avec l'Atelier Urbain ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Atelier Urbain proposant les activités suivantes :

- Rencontre de démarrage
- Rencontre de travail
- Formation terrain
- Compte-rendu de la formation.

ATTENDU QUE deux options sont offertes, une en présentiel et l'autre de façon virtuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la formation en présentiel est l'option retenue par le département d'urbanisme.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de mandater la firme Atelier Urbain pour une formation sur le patrimoine architectural bâti, au coût de 5 280 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.7. Gestion Sanitaire DM Inc. – Soumission

0246-2022

CONSIDÉRANT QUE les unités utilisées pour la collecte des matières résiduelles sont présentement surchargées ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Sanitaire DM Inc., offre un service de location adapté à nos besoins ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de faire affaire avec Gestion Sanitaire DM, pour la location d'un camion Western Star 4700, 2019, à chargement latéral, à compter du 06 juin 2022, au taux mensuel de 5 800 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

6. **Direction et Ressources humaines**

6.1. **Projet minier Matawinie – Rapport mensuel**

7. **Urbanisme & Environnement**

7.1. **Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats**

7.2. **Matricule 7272-35-1902- Demande de dérogation mineure**

0247-2022

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'une habitation à 1.4 mètres (partie arrière) et à 4 mètres (partie avant) de la limite de propriété latérale gauche, au lieu de 5 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.12.6 du règlement de zonage # 320-1992. ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur peut faire autrement ;

CONSIDÉRANT QUE la distance demandée, de 1.4 mètres, est trop majeure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut revoir le dossier avant de se prononcer définitivement ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de reporter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 381, rue Vic (matricule 7272-35-1902, zone Vb-10).

Adopté à l'unanimité

7.3. **Matricule 7871-41-5249- Demande de dérogation mineure**

0248-2022

ATTENDU QUE la demande concerne l'acceptation de 2 bâtiments principaux résidentiels sur une même propriété, ce qui contrevient à l'article 6.2.8 du règlement de zonage # 320-1992.

ATTENDU QU'en 2015, deux bâtiments ont été construits sur une propriété, dans le cadre d'un commerce d'hébergement, plus précisément un regroupement de 2 chalets destinés à la location court terme.

ATTENDU QU'en 2019, la propriété a été vendue à 2 copropriétaires (père et fils) et l'usage commercial n'a pas été maintenu et l'utilisation est pleinement résidentielle.

ATTENDU QUE la situation de posséder deux habitations résidentielles sur une même propriété n'est pas conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet avait été accepté dans un cadre commercial ;

CONSIDÉRANT QUE les deux bâtiments n'ont pas la superficie minimale pour être considérés comme des habitations (320 p² au lieu de 592 p²) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne désire pas créer de précédent ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 201, chemin de l'Escapade (7871-41-5249), tel que recommandé par le CCU (93 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

**7.4. Matricule 8374-28-4633 – Demande de dérogation mineure
0249-2022**

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (remise) en cours avant de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur un chemin privé très peu passant ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera à plus de 20 m de la voie de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain limite les options ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 50, ch. Izabe (matricule 8374-28-4633), tel que recommandé par le CCU (94 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

**7.5. Matricule 7366-37-4113 - Demande de dérogation mineure
0250-2022**

ATTENDU QUE la demande concerne l'orientation de la façade principale de l'habitation qui ne fait pas face à la voie de circulation, ce qui contrevient à l'article 6.2.6 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont conformes au permis de construction émis par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause aucun préjudice ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur un chemin privé très peu passant ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 130, chemin des Plaines (matricule 7366-37-4113), tel que recommandé par le CCU (95 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 7679-97-8645- Demande de dérogation mineure

0251-2022

ATTENDU QUE la demande concerne le lotissement de trois terrains riverains ayant chacun une superficie inférieure à 5000 m², plus précisément 4658.6 m², ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attend des validations auprès de ses conseillers juridiques ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de reporter la décision afin d'avoir l'heure juste concernant les informations techniques et juridiques demandées, tel que recommandé par le CCU (96 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7774-21-1335 – Demande de dérogation mineure

0252-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de milieux humides ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement (plan préparé par AG 360, arpenteur-géomètre, minute 3492, dossier 92 662-H-1, en date du 22 juin 2022), conditionnellement à ce que les autorisations soient obtenues auprès du MELCC avant l'émission du permis de lotissement pour les chemins concernés et avant tous travaux dans ces milieux humides, tel que recommandé par le CCU (97 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7578-74-3125 - Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-3)

0253-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet sera conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d’accepter la demande de permis d’aménagement de terrain pour la propriété située au 1791, chemin des Conifères (matricule 7578-74-3125), tel que recommandé par le CCU (98 CCU 2022).

Adopté à l’unanimité

7.9. Matricule 7678-17-3960 – Demande de permis d’agrandissement d’une habitation (PIIA, zone Va-3)

0254-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet sera conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d’accepter la demande de permis d’agrandissement d’une habitation pour la propriété située au 1871, chemin des Conifères (7678-17-3960), tel que recommandé par le CCU (99 CCU 2022).

Adopté à l’unanimité

7.10. Matricule 7374-20-6550 - Demande de permis d’aménagement terrain (PIIA, zone Va-2)

0255-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet sera conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d’accepter la demande de permis d’aménagement terrain (PIIA, zone Va-2), pour la propriété située au 81, chemin des Scouts (7374-20-6550), tel que recommandé par le CCU (100 CCU 2022).

Adopté à l’unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 700-2022 (Abrogation du règlement 668-2020 relatif à la tarification dédiée au Fonds pour la préservation du réservoir Taureau)

0256 -2022

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 700-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement abrogeant le règlement 668-2022 relatif à la tarification dédiée au fonds pour la préservation du réservoir Taureau. M. Dubeau demande la dispense de lecture règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

8.2. Avis de motion – Règlement 701-2022 (Remboursement des frais de repas et de déplacements des élus(es) et employés(es) municipaux)

0257-2022

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 701-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif au remboursement des frais de repas et de déplacements des élus(es) et employés(es) municipaux. M. Dubeau demande la dispense de lecture règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

8.3. Avis de motion – Règlement 702-2022 (Abrogation et remplacement du règlement 690-2022 relatif à la réfection du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord)

0258-2022

M. Gilles Sénécal donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 702-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Gilles Sénécal, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 690-2022 relatif à la réfection du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord. M. Sénécal demande la dispense de lecture règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

8.4. Avis de motion – Règlement 703-2022 (Abrogation et remplacement du règlement 588-2016 relatif au contrôle et à la garde des animaux de compagnie)

0259-2022

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 703-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 588-2016 relatif au contrôle et à la garde des animaux de compagnie. M. Lacelle demande la dispense de lecture règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 692-2022 (Zone Coln-3)

0260-2022

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 692-2022 (Zone Coln-3).

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 695-2022 (Allées d'accès et stationnements)

0261-2022

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 695-2022 (Allées d'accès et stationnements).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Municipalité Amie des Aînés – Comité de suivi 2022-2024

0262-2022

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2022-2024, le 19 avril 2022, sous la résolution 0152-2022 ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des actions proposées dans le plan d'action MADA 2022-2024 nécessite un suivi ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **Que** le comité de suivi MADA, pour la période du plan d'action (2022-2024), se réunira au moins 2 fois par année et fera un bilan annuel au conseil municipal.
- **Que** le comité soit composé de :

Monsieur François Dubeau	Élu municipal
Madame Marie-Ève St-Georges	Responsable administrative
Madame Lucie St-Georges	Aînée
Madame Carolle Bibeau	Aînée
Madame Manon Gaudet	Représentante d'organisme

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

14. Administration

14.1 Endurocross 2022 – Demandes et autorisations

0263-2022

CONSIDÉRANT la demande de la part de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour l'événement Endurocross, sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090). L'Endurocross se déroulerait les 6 et 7 août 2022, l'arrivée des pilotes est prévue pour le 5 août 2022 et celle de l'équipe de promoteur une semaine à l'avance, soit à partir du 26 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'événement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu que :

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec et KTM Canada sont responsables de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross sur la propriété appartenant à la municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses avant et pendant l'événement ;
- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'événement d'ici le 1^{er} août 2022. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2 000 000 \$ par réclamation pour les événements sur la

propriété appartenant à la municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;

- La municipalité mandate Stéphane Raymond, directeur des travaux publics, pour la coordination de l'événement avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit pour l'Endurocross :
 - 15 x Bacs poubelles noires
 - 15 x Bacs recyclages bleus
 - 1 x Conteneur 8 verges (La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
 - 8 toilettes chimiques (si disponibles)
 - Tracteur avec réservoir sur remorque (citerne)
 - 10 à 15 cônes de circulation
 - 1 affiche publicitaire 4 X 8 – installée à l'entrée du village à la confirmation de l'événement
 - L'accès à la piste une semaine avant la course pour aménager la piste et la baliser jusqu'au lendemain de l'événement pour nettoyer
 - 2 tables de pique-nique (si disponibles)
- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ ;
- Tous les biens et équipements en lien avec les événements ne peuvent être amenés sur le site plus d'une semaine avant les événements et doivent être enlevés dès le lendemain.

Adopté à l'unanimité

14.2. Maison des jeunes du nord - Pont payant 2023

0264-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser la demande de pont payant le 19 mai 2023 de 9h00 à 20h00 à l'entrée du village, sur la rue Brassard.

Adopté à l'unanimité

14.3. Club de motoneige Saint-Michel-des-Saints – Rendez-vous des passionnés

0265-2022

ATTENDU QUE le club de motoneige Saint-Michel-des-Saints a déposé une demande pour l'utilisation du terrain de soccer du parc des Loisirs Serge Dessureault.

ATTENDU QUE l'événement se déroule le 27 août 2022, remis au 28 août 2022 en cas de pluie.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'évènement atteint les objectifs de promotion de Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **D'**autoriser le Club de motoneige St-Michel-des-Saints d'utiliser le terrain de soccer pour le rendez-vous des passionnés à la date mentionnée ;
- **De** fournir 6 tables de pique-nique (si disponibles), du courant électrique ainsi que deux bacs bleus et deux bacs noirs.
- **Que** la présente autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par réclamation.

Adopté à l'unanimité

14.4. Écocentre – Territoire non-organisé

0266-2022

ATTENDU QUE la municipalité accepte les résidents et villégiateurs du TNO à son Écocentre (service payant) ;

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie désire offrir le 11 septembre 2022 une collecte gratuite d'encombrants et des résidus domestiques dangereux à ses résidents et villégiateurs du TNO ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater Monsieur Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général / greffier-trésorier à signer une entente ponctuelle permettant la collecte gratuite d'encombrants et des RDD aux résidents et villégiateurs du TNO.

Adopté à l'unanimité

14.5. MELCC – Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage

0267-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire se prévaloir du programme de traitements de matière organique par biométhanisation et compostage, volet 2 du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de mandater Monsieur Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général / greffier-trésorier à signer et déposer la demande au PTMOBC.

Adopté à l'unanimité

14.6. Chambre de commerce de la Haute-Matawinie – Demande de fermeture de la rue St-Jacques

0268-2022

ATTENDU QU'un spectacle de musique atikamekw aura lieu à la salle J.-M. Bellerose le 21 juillet 2022 ;

ATTENDU QU'il sera possible si les conditions météorologiques le permettent que le spectacle se déroule à l'extérieur, soit sur la galerie de la salle ;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de la Haute Matawinie demande la fermeture de la rue St-Jacques pour l'événement ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder la fermeture de la rue St-Jacques, de 17h00 à 23h00, avec des barricades et de mandater Stéphane Raymond, directeur des travaux publics pour coordonner la fermeture.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0269-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 21h00

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier